

CAPa Métiers de l'agriculture

FORMATION EN APPRENTISSAGE (SUR 2 ANS)

RNCP 25306



La formation

Le CAPa Métiers de l'Agriculture, c'est quoi ?

Le CAPa Métiers de l'Agriculture est un diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture. Il permet de se former au métier de salarié d'exploitation agricole-ferrant

Le ou la titulaire de ce CAP agricole assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il/elle utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

En plus des techniques d'intervention sur les animaux, des compétences en agronomie et en agroéquipement sont indispensables pour exercer ce métier. Chaque établissement peut choisir le support principal du CAPa MA qu'il propose. À AgriPôle St Hilaire du Harcouët, le support principal « Ruminant » a été retenu, avec une attention particulière portée à l'ovine.

Rythme

- ◆ **Durée** : Formation alternée sur deux ans **en parcours classique. Des parcours individualisés sont possibles, en fonction du résultat de positionnement et des VAA (Validation des Acquis Académiques)**
 - ⇒ 12 semaines de 35 heures de présence au CFA par an (soit 420h par an)
 - ⇒ 40 semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés
 - ⇒ Rythme indicatif : regroupement d'une semaine au CFA toutes les 3 semaines environ
- ◆ **Début de la formation** : en septembre (possibilité d'entrée en cours d'année)

Répartition horaire et contenu de la formation

Formation en : 2 ans

UC générales (348 heures sur 2 ans)

- ◆ UCG 1 : Agir dans des situations de la vie sociale 132 h
⇒ *Histoire, géographie, éducation morale et civique, mathématiques et informatique*
- ◆ UCG 2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle 84 h
⇒ *EPS, biologie-santé, éducation socio-culturelle*
- ◆ UCG 3 : Interagir avec son environnement social 132 h
⇒ *Communication (français et anglais), vie de l'alternant*

UC et blocs de compétences professionnels (492 heures sur 2 ans)

- ◆ UCP 1 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage 200 h
⇒ *Zootéchnie générale et ovine, travaux pratiques*
- ◆ UCP 2 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments d'élevage 114 h
⇒ *Agronomie, agroéquipement, travaux pratiques*
- ◆ UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments 108 h
⇒ *Agroéquipement, maintenance*
- ◆ UCARE : Arboriculture 70 h

Evaluation et validation du diplôme

Le diplôme est composé de 7 UC, chacune donnant lieu à une évaluation finale. L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation de toutes les UC.

Que fait-on après ?

L'obtention du CAPa Métiers de l'Agriculture permet de trouver une place salariée dans une exploitation agricole ayant des besoins en main d'œuvre.

La poursuite d'études est également possible vers un diplôme de niveau 4 comme le Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole, ou le Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole. Ainsi, à AgriPôle St Hilaire du Harcouët, les titulaires du CAPa MA peuvent entrer directement en classe de 1ère CGEA pour approfondir leur formation et leur expérience avant de s'installer.

Frais de formation

Tarifs des pensions au 1er septembre 2022 (hébergement possible à l'internat, en priorité pour les mineur.e.s) :

- ◆ Déjeuner : 4,10€
- ◆ Nuitée + petit-déjeuner + déjeuner + dîner : 13,42€

AIDES DE L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OCAPIAT)

Pour tout contrat d'apprentissage signé, les frais annexes d'hébergement et de restauration s'élèvent à 6,88 € par semaine (forfait 5 jours), le reste étant pris en charge par OCAPIAT qui attribue également aux primo-entrants une aide financière à l'équipement.

Rémunération de l'apprenti.e

La rémunération, fixée par la Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel (LCAP), est un pourcentage du SMIC suivant le barème indicatif suivant (se référer également à la convention collective qui peut être plus favorable) :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%	61%	78%
26 ans et +	100%	100%	100%

Aides à l'embauche (LCAP) :

Pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2023, l'employeur peut bénéficier d'une aide pour l'embauche d'un.e apprenti.e d'un montant unique de 6 000 €.

(uniquement pour la première année d'exécution du contrat)

Intégrer la formation

Modalités d'inscription

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- ◆ Etre âgé.e de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration ;
- ◆ Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième ;
- ◆ Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être mis.e en relation avec la référente handicap de notre centre.

Candidature

Dossier de candidature disponible sur demande auprès du secrétariat du CFA-CFPPA :

- ⇒ 02.33.91.02.29
- ⇒ cfa.st-hilaire@educagri.fr

Positionnement

Après avoir complété un dossier de candidature, chaque candidat.e est invité.e à réaliser un positionnement constitué d'évaluations pratiques et d'un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargé.e.s des enseignements.

L'entretien et les évaluations permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

Le centre de formation

Équipe administrative et pédagogique

- ⇒ Des formateurs et formatrices spécialistes de leur domaine d'intervention, ainsi que des intervenant.e.s professionnel.le.s, qui vous accompagnent dans la réalisation de votre projet.
- ⇒ Une secrétaire, une infirmière, une référente handicap, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

Équipement et matériels

- ⇒ Une bergerie située à Lapenty, au sein de l'exploitation agricole laitière d'AgriPôle
- ⇒ Un troupeau de 30 brebis de race Avranchine
- ⇒ Un verger cidricole bio de 5 ha
- ⇒ Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, un CDI



Mise à jour : 7 février 2023

AGRIPÔLE
ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT

CFA / CFPPA Agri'Pôle Saint-Hilaire
11 route de Fougères
50600 Saint-Hilaire du Harcouët
02.33.91.02.29
cfa.st-hilaire@educagri.fr
<http://agripole-st-hilaire.fr>



Itinéraires & horaires :

atoumod.fr

